



DECLARATION LIMINAIRE CTL 13 décembre 2021

Madame la Présidente,

1506 !

C'est le chiffre des suppressions d'emplois 2022 à la DGFIP confirmé sans surprise au Comité technique de réseau du 7 décembre puisqu'il était déjà inscrit dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé la veille du 1er confinement, en Mars 2020, entre le Directeur Général et la direction du Budget.

Localement, ce sont encore **21** suppressions au titre du PLF :

-12 C

- 3 B

- 3 IDIV CN

- 3 IDIV HC

A cela, il convient « d'ajouter » -6 emplois liés aux opérations de relocalisations pour 2022.

La création d'un poste supplémentaire d'AFIPA est, quant à elle, bien malheureusement significative de la période et de la nouvelle DGFIP.

Encore une fois, vous nous indiquerez lors du CTL de janvier quels services locaux feront l'objet de la poursuite d'un plan social qui depuis des années ne dit pas son nom.

Encore une fois, vous n'expliquerez pas comment continuer à fonctionner, comment tenir les objectifs avec moins d'effectifs...

Mais cette nouvelle saignée dans les effectifs, pour être annoncée n'en est pas moins insupportable pour les agents et lourde de conséquence pour l'exercice quotidien des missions.

Au niveau national, c'est encore l'équivalent de la disparition de la direction de l'Ille et Vilaine, de la Loire Atlantique, de l'Isère ou de l'Hérault !

Elle porte ainsi à 20 745 le nombre d'emplois supprimés depuis 2012. On cherchera en vain l'équivalent d'un tel traitement dans le secteur privé ou une poignée d'emplois supprimés déclenche légitimement une émotion largement médiatisée.

Alors que ses effectifs ne représentent que 4,18% des effectifs de la Fonction publique d'Etat, la DGFIP aura supporté, à elle seule, sur le quinquennat qui s'achève, pratiquement 7 fois plus de suppressions d'emplois que l'ensemble de la fonction publique d'Etat.

Cette exemplarité que plus personne ne suit est absurde dans une administration aussi rentable socialement qu'économiquement.

La représentation nationale elle-même, pourtant pas exclusivement composée de révolutionnaires, commence à se demander si la poursuite de cette politique ne finira pas un jour par jouer des tours, non pas à ses promoteurs qui d'ici là auront rejoints d'autres cieux, mais au pays tout entier, aux citoyens, aux territoires, à la cohésion sociale, au consentement à l'impôt, à l'égalité bref, à la République.

Car on l'oublie trop souvent, la DGFIP, 2ème administration civile de l'Etat, souvent réduite à ses missions les plus visibles, les plus médiatisées, est, encore aujourd'hui mais de moins en moins et pour combien de temps encore, une des dernières administrations du coin de la rue quand tant d'autres sont parties depuis bien longtemps.

De la facture de crèche aux successions, elle accompagne nos concitoyens à chacune des étapes de leur vie et finance par son activité et grâce à l'engagement et la conscience professionnelle de ses agents l'ensemble des politiques publiques.

Elle est aussi l'une de celle qui s'est le plus profondément transformé depuis des décennies. Elle constitue enfin l'ossature financière de l'Etat. C'est sans doute pour cela qu'on lui en veut.

Et pourtant exemplaires, les agents de la DGFIP ont une nouvelle fois démontré qu'ils l'étaient en accompagnant hôpitaux et collectivités et en soutenant les secteurs économiques en difficulté dans cette crise sanitaire qui n'en finit plus.

Les agents continuent de compenser, au prix de la dégradation de leurs conditions de travail et parfois même au prix de leur santé, les moyens qu'on leur refuse.

Ainsi le volume des heures écrêtées et des congés non pris dépasse chaque année le volume des suppressions d'emplois !

Au jour le jour, partout sur le territoire, ils déploient des trésors d'ingéniosité et de dévouement pour continuer à exercer des missions de service public auxquelles ils sont inconditionnellement attachés.

Mais ils sont désormais, dans tous les services, fatigués, parfois démotivés et souffrent de l'absence de reconnaissance dans laquelle on les enferme.

Pendant le plan social 2022, les réformes continuent !!!

En effet, le CTL de ce jour a pour objet, pour la 3ème fois consécutive, la mise en place d'une réforme ! A croire que vous ne sachiez pas faire autre chose...

L'amélioration de la réactivité du recouvrement forcé n'est pas critiquable en soi. Mais comme habituellement avec la DGFIP, elle va se traduire par des transferts d'emplois, des SIE vers le PRS en l'occurrence, par une perte de mission de ces SIE, par une perte de compétences dans les SIE, par un vidage de la technicité dans les SIE.

Pourquoi faut-il toujours détruire ce qui fonctionne à la DGFIP ?

Pourquoi faut-il toujours densifier les sites et spécialiser les agents ?

Pourquoi les agents, ici des contrôleurs, doivent-ils en payer le prix ?

Quel va être la conséquence de ces transferts sur les contrôleurs des SIE perdants leur emploi et en particulier sur les contrôleurs stagiaires qui viennent tout juste d'être nommés ?

In fine, après le NRP et ses secondes lames (centres de contact des Professionnels, plateformes, Pôle National des Quitus, Forbach,...) que restera-t-il des SIE ?

Arriverons-nous dans le 67, comme c'est déjà le cas dans les petits départements, à 1 SIE par département ?

Et au-delà, à quand une agence publique du recouvrement, peut-être hors DGFIP ?

Vous comprendrez que votre nouvelle réforme n'emballera pas les élus FO DGFIP 67...

La DGFIP est bien davantage qu'une administration de processus qu'il faudrait continuer à rationaliser. Elle est bien davantage qu'un réservoir à économies avec une minuscule. Elle est un Service Public avec des majuscules !